

19-25 SEPTEMBRE 2022

AU TRAVAIL,
ON S'Y REND
AUTREMENT !



INSCRIRE SON TERRITOIRE

Challenge de la Mobilité Bourgogne- Franche-Comté

Quels territoires sont concernés ?

Tous les EPCI à fiscalité propre sont concernés : communautés de communes, communautés d'agglomération, métropoles et communautés urbaines. ¹

Pourquoi ?

Afin que les entreprises, les établissements publics et les associations de mon territoire puissent s'inscrire et faire participer leurs salariés au Challenge de la mobilité, il est nécessaire que ma collectivité se soit inscrite au préalable, **comme territoire portant ce challenge**.

Comment faire ?

Un formulaire est mis à votre disposition pour vous inscrire (en annexe de ce document). Une partie des éléments renseignés sera mise en ligne sur le site challengemobilite-bfc.fr pour aider les établissements privés et publics de votre territoire à participer.

Une équipe et des supports à votre disposition pour mobiliser et communiquer

Chaque territoire devra se mobiliser pour promouvoir ce Challenge de la Mobilité en Bourgogne-Franche-Comté. Votre connaissance du territoire, des entreprises, établissements publics et associations susceptibles de participer est primordiale. En mobilisant vos réseaux locaux (clubs d'entreprises, instances de concertation regroupant les acteurs du territoire, etc.), vous contribuerez à lancer la dynamique collective autour de ce Challenge de la mobilité.

¹ NB : pour cette seconde édition, les EPCI sans fiscalité propre (Syndicats mixtes, SIVOM, etc), et autres structures de coopération intercommunales PETR, Pays, PNR peuvent également participer, en tant qu'animateur local du challenge sur leur territoire. Après accord avec les intercommunalités souhaitant s'inscrire mais n'ayant pas la possibilité d'animer ou de mobiliser, la structure supra devient alors animatrice locale du challenge. Elle organise et gère les inscriptions d'une ou plusieurs de ses intercommunalités et la mobilisation des établissements employeurs sur ces territoires.

Pour cela un **kit de communication** est à votre disposition sur le site du Challenge. Il est également possible de participer à cette mobilisation en **organisant des évènements**, ou en utilisant votre programmation estivale par exemple (relais, affichage, etc.). L'utilisation de vos outils ou médias numériques, site web et réseaux sociaux participe également à cette mobilisation collective. Vous trouverez **des éléments à diffuser** sur ces médias via la newsletter, le fil d'actualités du site web, et les éléments transmis par l'équipe organisatrice. Vous aurez également la possibilité **de valoriser vos actions**, votre offre de mobilité et vos partenaires sur la page d'accueil du site du challenge dans l'espace dédié aux EPCI participants.

Récompenser les lauréats sur mon territoire

Les cérémonies de remise des prix dans chaque territoire devront avoir **lieu suite à la cérémonie régionale, entre le 21 novembre et le 2 décembre**. En fonction de vos moyens cette cérémonie peut être virtuelle, présentielle, ou mutualisée avec d'autres collectivités à proximité. Vous devrez informer l'équipe d'animation de la date de votre cérémonie afin d'assurer une coordination et une mise en valeur sur l'ensemble de la Bourgogne-Franche-Comté. La cérémonie régionale aura lieu, quant à elle, courant novembre 2022.²

Pour récompenser vos lauréats, nous vous encourageons à vous rapprocher de vos sponsors privilégiés le cas échéant, ou de l'équipe en charge de l'organisation pour vous soutenir dans la recherche de sponsors ou partenaires locaux.

Vous souhaitez également inscrire votre EPCI en tant qu'établissement participant ?

Vous avez inscrit votre collectivité pour permettre la participation des établissements publics et privés de votre territoire, toutefois, vous pouvez également vous inscrire, cette fois-ci en tant qu'établissement participant et challengez vos équipes !

Pour cette étape, rendez-vous sur le site internet et suivez les instructions « employeurs ». Vous concurrez dans l'une des catégories régionales du Challenge, en fonction du nombre d'agents de votre collectivité.

Plus d'informations sur challengemobilite-bfc.fr.

² Les établissements publics supra, ayant animé localement le challenge pour le compte de plusieurs intercommunalités peuvent proposer l'organisation d'une seule cérémonie mutualisée, récompensant les lauréats de chaque intercommunalité.

FORMULAIRE D'INSCRIPTION

Merci de retourner ce formulaire complété (+votre logo) à :
animation@challengemobilite-bfc.fr

NB : Les champs marqués d'un * sont obligatoires

NOM COMPLET DU TERRITOIRE * :

SIGLE :

INTRODUCTION *

Présentation de votre territoire (pourquoi vous vous engagez, mise en avant des actions mobilité menées sur votre territoire, récompenses éventuelles, etc.).

Votre présentation :

LIENS UTILES

Mise à disposition de liens web (site collectivité, vidéos, guides en téléchargement, etc.) afin d'aider les participants à trouver des informations relatives à la mobilité sur votre territoire.

Listez les liens utiles :

CONTACT*

Contact privilégié pour les établissements de votre territoire souhaitant participer (service mobilité, chargé.e de mission mobilité, référent.e mobilité, animateur.rice local.e du challenge, autre).

Service :

Nom Prénom :

Poste /mission :

Téléphone :

Mail :

Nb. Pour les collectivités inscrites par le biais d'une structure supra, animatrice du challenge localement, merci d'indiquer les coordonnées de votre établissement – en indiquant (Animation du Challenge sur le territoire X)

LOGO *

>> A transmettre par mail à animation@challengemobilite-bfc.fr au format .jpeg, .png ou .svg